



## AVEC LA CGT GAGNONS LA RECONNAISSANCE DE NOTRE TRAVAIL ET LES MOYENS

### POUR EXERCER PLEINEMENT NOS MISSIONS ET NOS QUALIFICATIONS !

**A**ujourd'hui, les services publics ne vivent que par l'engagement et l'implication des fonctionnaires. Alors que nous avons choisi de travailler au service de l'intérêt général, nous sommes de plus en plus confronté.e.s à une perte de sens de notre travail et à l'impossibilité d'effectuer nos missions du fait des réductions budgétaires, des injonctions contradictoires (« faire plus avec moins »...) et des directives contraires à notre éthique professionnelle.

#### LE CONSTAT DE LA CGT: LES AGENTS A ET B TOUJOURS DE PLUS EN PLUS MALMENÉS!

L'encadrement est en première ligne des réformes successives, sommé de mettre en œuvre les politiques d'austérité. Comme l'ont révélé les deux baromètres de l'UGICT-CGT sur les attentes et opinions des cadres, ingénieurs et des techniciens réalisé par Viavoice en 2018, les conditions de travail des fonctionnaires de catégorie A et B se dégradent chaque année un peu plus et le niveau d'insatisfaction dépasse largement celui du secteur privé.

Arrivent en tête :

– Le niveau de rémunération considéré par 70 % des cadres dans la fonction publique comme étant en décalage avec leur implication (contre 53 % dans le privé) ;

– La charge de travail, qui augmente pour 64 % des cadres de la fonction publique, avec 76 % d'entre eux qui disent travailler durant les jours de repos (contre 53 % dans le privé).



**En 1986,  
un agent de  
catégorie A  
était recruté à**

**75 %  
au-dessus  
du SMIC**

**contre à peine**

**10 %  
aujourd'hui**



**POUVOIR  
D'ACHAT**

**- 7 %  
entre**

**2010  
et  
2016**

Les cadres fonctionnaires sont 83 % à considérer ne pas être associés aux choix stratégiques, et 58 % à estimer que régulièrement les choix et pratiques de leur administration entrent en contradiction avec leur éthique professionnelle. Pour les agents de catégorie B, 72 % considèrent que leur rémunération n'est pas en adéquation avec leur implication et leur charge de travail. Seuls 25 % d'entre eux estiment avoir une évolution professionnelle à l'issue de leur formation professionnelle.

Plus de la moitié des agents de catégorie B effectuent des semaines de plus de 40 heures de travail et pour 40 % de celles et ceux qui en réalisent, elles ne sont ni payées ni indemnisées. 50 % des agents de catégorie B estiment ne pas pouvoir réaliser un travail de qualité.

Quand, pour une large majorité, les agents de catégories A et B ont choisi ce métier pour se placer au service de l'intérêt général, ces chiffres permettent de mesurer les graves dérives liées aux politiques d'austérité et à la mise en place du *New Public Management*.

**Les A et B se mobilisent au sein de la CGT contre les politiques d'austérité et pour défendre notre modèle de service public.**

## NOS REVENDICATIONS POUR

### → SÉCURISER

- ✓ La défense du statut des fonctionnaires et l'abandon du projet de recrutement de cadres dans la Fonction publique par le biais de CDI de droit privé ;
- ✓ Des créations d'emploi statutaires et l'arrêt du plan de suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. ♦

### → REVALORISER

- ✓ L'augmentation des salaires par une forte revalorisation du point d'indice et la reconnaissance des qualifications par la re-fonte des grilles indiciaires, sur la base de la revendication CGT smic à 1800 € brut ;
- ✓ La reconnaissance du travail effectué par un véritable déroulement de carrière (doublement du salaire entre le début et la fin de carrière) ;
- ✓ La reconnaissance et le paiement pour les cadres des heures supplémentaires effectuées et la fin de l'écêtement pour les agents de catégorie B. ♦



**LA PART DES PRIMES REPRÉSENTAIT 14 % DU SALAIRE EN 1994 CONTRE 22,6 % AUJOURD'HUI**

### → PROTÉGER

- ✓ Le maintien et le renforcement de nos systèmes de retraite ;
- ✓ L'abrogation du jour de carence ;
- ✓ La revalorisation des carrières, la revalorisation des filières et des corps à prédominance féminine afin d'appliquer le principe : « un salaire égal pour un travail de valeur égale » ;
- ✓ Le droit à la déconnexion ;
- ✓ La garantie accordée aux cadres d'exercer un droit d'alerte. ♦

### → ÉVOLUER

- ✓ Les moyens nécessaires à la formation professionnelle : 10% du temps de travail doit être consacré à la formation, qui doit être suivie de progressions de carrière ;
- ✓ Un management et un accompagnement individualisé permettant de répondre aux aspirations d'évolution et de mobilité professionnelle de chacune et chacun ;
- ✓ L'ouverture d'un réel débat sur les missions de services publics pour répondre aux enjeux de société (vieillesse, égalité F/H, continuité territoriale, révolution numérique, environnement...) et construire un projet de société commun garant du progrès social ;
- ✓ La fin de l'utilisation et de l'enseignement du *New Public Management* dans les écoles du service public, mise en œuvre d'un management alternatif tel que le défend l'UGICT. ♦





## Pourquoi se mobiliser et voter CGT ?

Face au refus des gouvernements successifs de développer un modèle social au service des citoyennes et citoyens plutôt que d'alimenter la grande finance au détriment du salariat, les fonctionnaires sont les boucs émissaires sacrifiés sur l'autel du populisme et du CAC40.

Ainsi, le rapport du *Comité action publique 2022*, dont les 31 membres sont principalement des chefs d'entreprise et des personnalités inféodées aux thèses économiques ultra-libérales a été rendu au Premier ministre, argumentant la promesse de campagne d'Emmanuel Macron de supprimer 120 000 postes dans la Fonction publique en privatisant à nouveau des missions de service public et de mettre fin au Statut général.

Ces conclusions préconisent l'assouplissement du statut général, l'économie de 5 milliards d'euros en réformant le système de soins et la nécessité de faire 30 milliards d'euros d'économies dans les dépenses publiques (quand le gouvernement s'apprête à proposer un budget de 20 milliards d'euros pour le CICE!).

La proposition qu'ils appellent « désengorger l'hôpital »

est un scandale. Elle consiste à regarder de quelle façon réaliser 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires sur l'hôpital public. Or, il n'est pas possible d'avoir une vision comptable sur ce sujet alors que les besoins en matière de santé augmentent et deviennent fondamentaux tant les établissements fonctionnent en état de dénuement et de pénurie insupportables. Ce qui est déjà intolérable pour les patients comme pour les salariés.

Contrairement à ce qui est colporté et régulièrement affiché par les gouvernements successifs, la CGT est force de proposition et de débat et défend tous les agents.

Non, la CGT n'est pas arc-boutée sur des idées préconçues. La CGT ne défend pas le statut pour le statut. Mais, parce qu'il permet à l'agent public qui est fonctionnaire d'avoir les moyens de s'opposer statutairement à des ordres manifestement illégaux ou à des malversations, etc.

La CGT défend le statut des fonctionnaires mais elle est aussi **aux côtés des contractuels. Nous les syndiquons, nous les défendons.** Mais lorsqu'on est contractuel et qu'une partie importante de sa carrière, de son pouvoir d'achat ou de son travail dépend d'un employeur public — qu'il soit maire ou directeur d'un hôpital, responsable de service — il est difficile de se défendre face à un ordre manifestement illégal ou en contradiction avec l'éthique ou la déontologie professionnelle du salarié.e.s. C'est pourquoi, le contrat doit demeurer l'exception dans la fonction publique.

Le risque de voir le **retour du clientélisme et l'émergence d'une fonction publique à l'américaine** (à la solde du régime en place) est trop important.

Par son déni du dialogue social et son intransigeance, le gouvernement paralyse le déroulement normal du débat et la négociation. Par la mobilisation, avec la CGT, cela peut être mis en échec. ♦



## La CGT se mobilise pour les agents de catégories B et A

La CGT se mobilise pour les agents de catégorie B et A et a développé des outils spécifiques dédiés à la réflexion et la revendication de nos collègues. Sur le champ fédéral, c'est-à-dire professionnel, chacun des trois versants de la fonction publique s'est doté à la CGT de structures spécifiques :



L'Ugict-CGT organise l'activité syndicale des ingénieurs, cadres et des professions techniciennes au sein de la CGT. Nous représentons 80000 affilié.e.s de toutes les branches professionnelles et de tout le territoire, et agissons pour que nos aspirations et notre vécu au travail se traduisent en revendications majoritaires. Notre syndicalisme intègre ce rapport spécifique au travail du fait de nos fonctions, notre niveau de responsabilité, notre expertise et notre rôle dans l'organisation du travail.



L'union fédérale des syndicats de l'Etat s'est dotée lors de son dernier congrès fédéral de Blainville-sur-Mer (50) dans ses statuts d'un collectif cadres/encadrement qui traite en lien avec les deux autres versants de la fonction publique et l'UGICT des questions revendicatives spécifiques, qu'il s'agisse d'un travail de réflexion ou de la participation aux négociations sur le volet de l'Etat ou sur le champ inter-fonction publique. L'UFSE est représentée à la commission exécutive de l'UGICT ainsi qu'au bureau de l'UGICT.



Avec plus de 8000 affilié.e.s, l'UFICT est l'outil dont s'est dotée la Fédération des Services Publics

CGT pour répondre à l'exigence de la bataille revendicative d'aujourd'hui. Il a pour objectif de contribuer à la réflexion et à l'action des Ictam au sein de la Fédération, par le développement de collectifs et de groupes de travail, avec la volonté de rechercher les convergences et la cohérence entre catégories

L'UFICT, de la Fédération des Services Publics CGT, a vocation à syndiquer les titulaires et non-titulaires des catégories A et B ainsi que les agents de maîtrise (encadrant ou non), organisées en syndicats, en sections syndicales, ou affilié.e.s à l'UFICT dans des syndicats « généraux ». Cette organisation doit permettre à ces salariés de débattre de leur situation, de décider par et pour eux-mêmes.



L'Ufmict est la déclinaison dans la fédération de la santé et de l'action sociale des orientations confédérales qui ont

abouti à a création de l'UGIC en 1963. Elle a été créée en 1978 en remplacement du Syndicat National des cadres et techniciens de santé (SNCTS) et a pris le nom d'UFMICT (Union Fédérale des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens). Forte de près de 10000 affiliés aujourd'hui elle a pour mission de se déployer en direction de tout le salariat MICT. L'UFMICT est un outil de proximité syndical qui permet, à partir de la situation de travail spécifique des salariés, de mieux prendre en compte leurs revendications professionnelles et de les faire aboutir en lien avec les préoccupations de l'ensemble du salariat. L'UFMICT est un outil de lutte contre tous les corporatismes dans la mesure où elle développe une expertise syndicale CGT nécessaire à toutes négociations collectives. L'UFMICT participe aux activités fédérales et assure la prise en compte du champ de la santé et de l'action sociale dans l'activité de l'UGICT.